N° 12
Mariage de Boudoir et Brémond

MAIRIE de La Garde ARRONDISSEMENT de Toulon

Du Douze Novembre an mil huit cent soixante-douze, à neuf heures du

ACTE DE MARIAGE de Joseph Ferdinand Boudoir

âgé de Vingt cinq ans, né à La Garde département du Var le Vingt trois du mois d'octobre mil huit cent quarante sept profession de Cultivateur domicilié à La Garde département du Var fils majeur de Jean Baptiste Boudoir profession de cultivateur domicilié à La Garde département du Var et de Louise Véronique Olivier son épouse sans profession, Domiciliée à La Garde (var) le père et la mère ici présents et consentants d'une part

Et de Rose Philomène Louise Brémond

âgée de Trente trois ans, née à La Garde département du Var le Douze du mois de janvier mil huit cent Trente neuf profession d'aucune domiciliée à La Garde département du Var fille majeure de Jean Baptiste Bernard Brémond profession de cultivateur domicilié à La Garde département du Var et de Scholastique Thérèse Reboul son épouse sans profession, domiciliée à La Garde (var) le père et la mère ici présents et consentants d'autre part

Les actes préliminaires sont: 1° Les publications de mariage faites par Nous sans opposition les Dimanches Treize et Vingt Octobre Mil huit cent soixante Douze, demeurées affichées pendant le délai voulu par la loi.

2° L'acte de naissance du futur époux

3° Vu l'acte de naissance de la future épouse

4° Vu enfin l'autorisation du mariage, donnée le Vingt sept octobre Mil huit cent soixante douze, par Mr le Général commandant les subdivisions du Var et des Basses alpes, en vertu des pouvoirs qui lui sont dévolus par Mr le Général Commandant la 9e division Militaire

et le tout en forme; de tous lesquels actes il a été donné lecture par moi officier public, ainsi que du chapitre VI du titre V, livre premier du Code Civil sur le *mariage*, concernant *les droits et devoirs respectifs des époux.*

Et de même suite, sur notre interpellation, conformément à l'article 75 du Code civil, modifié par la loi du 18 juillet 1850, les futurs époux, et les personnes qui ont autorisé le mariage

ont déclaré qu'il n'a pas été fait de contrat de mariage, à la date du du mois d mil huit cent soixante- , par devant Me notaire à département d

Les contractants ont déclaré prendre en mariage, l'un Rose Philomène Louise Brémond et l'autre Joseph Ferdinand Boudoir.

Le tout en présence de François Bérard domicilié à Toulon département du Var âgé de Vingt deux ans profession de Coiffeur, non parent ni allié des futurs époux

De Auguste Jourdan domicilié à La Garde département du Var âgé de Vingt cinq ans profession de cultivateur, non parent ni allié des futurs époux.

De François Paulin Reboul domicilié à La Garde département du Var âgé de Trente trois ans profession de secrétaire de la Mairie, cousin germain de la future épouse.

Et de Joseph Ferdinand Réboli domicilié à La Garde département du Var âgé de Cinquante neuf ans profession de propriétaire, non parent ni allié des futurs époux

Après quoi, moi Joseph Franc adjoint délégué par Mr le Maire de La Garde faisant fonctions d'officier de l'état civil, ai prononcé, au nom de la loi, que lesdites parties sont unies en mariage. Il a été dressé le présent acte dont lecture, a été faite publiquement dans la principale salle de la maison commune et qui a été signé avec moi, par le futur et les quatre témoins, toutes les autres parties ayant déclaré ne le savoir de ce faire par nous Requises.

Boudoir
Bérard François
Reboul
Jourdan
Réboly
Franc